

Montpellier, le 23 novembre 2018

Monsieur Etienne GUYOT
Préfet de la Région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Monsieur Pierre POUESSEL
Préfet de l'Hérault
Monsieur Alain THIRION
Préfet de l'Aude
Monsieur Philippe CHOPIN
Préfet des Pyrénées-Orientales

OBJET : Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan / remarques sur le dossier de « projet d'intérêt général »

Messieurs les Préfets,

En vue de la qualification en « Projet d'Intérêt Général » (PIG) de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), les Préfectures de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ont publié le 16 octobre dernier un avis portant sur la mise à disposition du public de la décision ministérielle du 1^{er} février 2017, accompagnée d'un dossier de présentation et de cartographies.

Les collectivités partenaires, qui soutiennent de longue date la réalisation d'une ligne à grande vitesse (LGV) mixte voyageurs et fret, souhaitent vous faire part de leurs remarques sur les éléments de ce dossier consultable depuis le 22 octobre.

Tout d'abord, cette actualisation du PIG répond aux demandes des collectivités auprès du gouvernement d'une sanctuarisation du tracé entre Montpellier et Perpignan, préservant ainsi le foncier nécessaire à la réalisation de la future LGV.

Pour autant, le dossier ne fait pas mention de l'état concret d'avancement du projet, pour lequel nous attendons de l'Etat une confirmation du lancement de l'enquête publique en 2019, impliquant de ce fait que l'Autorité Environnementale et le Commissariat Général à l'Investissement soient saisis préalablement et sans attendre.

Il est, de plus, indiqué une mise en service de la première phase à l'horizon 2030, ce qui ne correspond en rien au calendrier proposé et défendu par les collectivités. Cette annonce est surprenante et prématurée puisque la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), qui doit acter la programmation des investissements de l'Etat, ne sera pas soumise au Parlement avant 2019.

.../...

Par ailleurs, s'agissant du financement du projet, le dossier fait mention de la démarche exploratoire confiée par le gouvernement le 7 février 2017 à une mission créée pour la circonstance, mission dont les résultats attendus pour l'été 2017 n'ont pas été produits.

Aussi, nous nous étonnons que les pistes avancées depuis, dans l'étude sur le financement des lignes nouvelles initiée par la Région Occitanie et présentée à Madame la Ministre des Transports et ses équipes l'an dernier, ne soient pas mentionnées alors qu'elles permettraient de financer près de 60% de la LNMP, les 40% restants étant répartis entre les interventions de l'Union Européenne, de l'Etat et des collectivités.

Nous réaffirmons ainsi, par le présent courrier, notre volonté d'inscription dans la future LOM d'une société de financement, avec l'affectation de ressources dédiées au projet. Néanmoins, et ce afin de faire avancer le dossier, les collectivités réunies le 12 juillet 2018 à l'Hôtel de Région de Montpellier ont confirmé sans attendre leur participation au financement des prochaines études et acquisitions foncières, représentant 20 M€.

S'agissant de la gare nouvelle de Béziers, le dossier de PIG mis à disposition du public maintient le principe de sa réalisation sur un site non connecté au réseau ferroviaire actuel. A l'opposé, le réaménagement de la gare actuelle bien insérée dans la ville à la jonction des réseaux des mobilités quotidiennes, dont les TER et les autocars qui sont les instruments d'une irrigation de tout un arrière-pays, constitue une orientation rationnelle et pragmatique.

Il est ainsi préférable de privilégier l'accessibilité de Béziers en renforçant le rôle de la gare centre par un pôle d'échange multimodal (PEM) intra-urbain afin d'éviter la tendance à l'éclatement des déplacements. C'est pourquoi les études sont engagées et financées par l'ensemble des acteurs locaux en faveur d'un pôle d'échanges d'envergure autour de la gare actuelle.

Pour ces raisons, nous demandons la révision de la prise en compte de la gare nouvelle de Béziers dans le dossier d'enquête publique et la prise en considération du projet de PEM de centre-ville, ainsi que la création des raccordements Est et Ouest nécessaires à l'exploitation optimale de ce PEM dans le cadre de la LNMP.

Enfin, nous confirmons notre volonté que la desserte de la plaine du Roussillon se fasse par la gare centre de Perpignan et que l'horizon d'engagement de la réalisation d'un éventuel tronçon entre Rivesaltes et Toulouges soit soumis aux perspectives de saturation ferroviaire entre Nîmes et Perpignan.

Telles sont les remarques dont nous souhaitons vous faire part et sur lesquelles nous vous proposons un échange dans le cadre de la tenue d'un Comité de Pilotage début 2019. Vous savez l'importance qu'attachent nos collectivités à la réalisation de la LNMP, facteur d'attractivité et de développement économique pour nos territoires, et notre détermination à permettre la mise en œuvre de ce projet, aux côtés de l'Etat.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Préfets, à l'expression de notre considération la plus distinguée.

Liste des signataires

Carole DELGA

Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Hermeline MALHERBE

Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

Kléber MESQUIDA

Président du Conseil Départemental de l'Hérault

André VIOLA

Président du Conseil Départemental de l'Aude

Régis BANQUET

Président de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo

Jacques BASCOU

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

François COMMEINHES

Président de la Communauté d'Agglomération Sète Agglopol Méditerranée

Gilles D'ETTORE

Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Frédéric LACAS

Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Jean-Marc PUJOL

Président de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Copie : **Madame Elisabeth BORNE**, *Ministre des Transports*